

AMNESTY INTERNATIONAL  
Index AI : POL 10/03/94

ÉFAI

*DOCUMENT EXTERNE*  
Londres, 7 juillet 1994

**EMBARGO**  
**7 juillet 1994**

**AMNESTY INTERNATIONAL**  
***Rapport 94***  
**Présentation**

---

**DANS LE MONDE ENTIER**

---

**Les différentes formes de violations à travers le monde recensées dans le Rapport 94 d'Amnesty International****Exécutions extrajudiciaires**

Des exécutions extrajudiciaires imputables aux forces gouvernementales ont été recensées dans 61 pays, dont l'Angola, le Burundi, la Colombie, la Croatie, l'Égypte, Haïti, Israël et les Territoires occupés, le Pakistan et la Turquie. Sur les 10000 victimes, au moins, citées dans ce rapport, plus de la moitié auraient été tuées en Afrique.

**"Disparitions"**

Dans 27 pays dont le Brésil, le Chili, l'Inde, le Liban, la Libye, les Philippines, le Soudan et le Zaïre, près de 700 personnes ont "disparu" ou n'avaient toujours pas reparu. Plus de 200 d'entre elles auraient "disparu" en Irak.

**Torture et mauvais traitements**

Près de 4000 prisonniers ont été victimes de tortures (notamment de viol) ou d'autres formes de mauvais traitements dans les prisons, les postes de police et les centres de détention secrets de 112 pays, entre autres en République fédérative de Yougoslavie, en Chine, en Inde, en Irak, en Iran, en Israël et dans les Territoires occupés, en Turquie et au Vénézuéla.

Plus de 600 personnes sont mortes apparemment des suites de tortures et de mauvais traitements dans quelque 49 pays dont le Bangladesh, l'Afrique du Sud et l'Arabie saoudite.

**Prisonniers**

Des dizaines de milliers de prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans au moins 63 pays.

Plus de 100 000 prisonniers politiques étaient en détention administrative sans inculpation ni jugement dans quelque 58 pays, notamment en Algérie, en Angola, en Chine, en Égypte, en Éthiopie, en Haïti, en Inde, au Pérou et en Syrie.

Dans la seule Bosnie-Herzégovine, au moins 15 000 personnes se trouvaient dans des camps de détention.

**Procès inéquitables**

Des milliers de prisonniers politiques ont été condamnés à l'issue de procès inéquitables dans 25 pays. La plupart des procès se sont déroulés en Algérie, en Égypte et en Tunisie.

Près de 2 500 prisonniers politiques condamnés dans les années précédentes à l'issue de procès inéquitables se trouvaient toujours en détention dans 14 pays.

**Peine de mort**

Environ 2 000 personnes ont été exécutées dans 32 pays, notamment en Arabie saoudite, en Chine, en Égypte, aux États-Unis, au Ghana, en Lettonie et en Malaisie. Plus de 1 400 exécutions, soit 70 p. 100 du nombre total, ont eu lieu en Chine en 1993.

Dans 57 pays, dont la Chine, les États-Unis, l'Indonésie, la Jamaïque, le Japon, le Maroc et l'Ukraine, plus de 8 200 personnes, condamnées en 1993 ou dans les années précédentes, se trouvaient dans le quartier des condamnés à mort.

**Exactions commises par les groupes armés d'opposition**

Des groupes armés d'opposition se sont livrés à des exactions (homicides délibérés et arbitraires, tortures et prises d'otages) dans au moins 34 pays, parmi lesquels l'Afghanistan, l'Angola, la Colombie, l'Inde, Israël et les Territoires occupés, ainsi que Sri Lanka.

**Les victimes de violations des droits de l'homme**

**Les défenseurs des droits de l'homme**

Partout dans le monde, les défenseurs des droits de l'homme ont été harcelés, agressés, arrêtés et victimes de violations des droits de l'homme, notamment dans plus de 30 pays dont l'Arabie saoudite, la Chine, Cuba, le Maroc, le Nigéria, le Vénézuéla et le Viêt-Nam.

**Les femmes**

Les femmes ont été victimes de nombreuses atteintes à leurs droits fondamentaux, notamment de viol par les forces de sécurité, dans 45 pays.

**Les journalistes**

Près de 200 journalistes ont été la cible de violations des droits de l'homme.

**Les populations indigènes**

Amnesty International a recensé plus de 2 600 cas de violations des droits de l'homme perpétrées à l'encontre des populations indigènes. Plus de 2 000 membres de minorités ethniques du Myanmar ont notamment été victimes des campagnes anti-insurrectionnelles menées par les forces gouvernementales.

---

## AFRIQUE

---

### Principaux événements de l'année civile 1993 exposés dans le *Rapport 94* d'Amnesty International

En Afrique, les défenseurs des droits de l'homme ont été la cible de multiples attaques tout au long de l'année 1993. De nombreux militants ont été assassinés ou ont "disparu", tandis que d'autres étaient victimes de manœuvres de harcèlement ou se retrouvaient en prison pour avoir voulu protéger les plus faibles et demander des comptes aux puissants.

Or, leur action était plus que jamais nécessaire : des milliers de personnes ont été tuées par la police ou l'armée dans de nombreux pays africains ; des milliers d'autres étaient maintenues en détention sans inculpation ni jugement, parmi lesquelles figuraient bon nombre de prisonniers d'opinion.

L'espoir de voir un jour le respect des droits de l'homme devenir l'un des fondements des sociétés africaines – espoir engendré par le développement de mouvements en faveur de la démocratie dans tout le continent – s'est heurté à une vague de violence politique d'une ampleur sans précédent. Auparavant, les cas de torture et d'emprisonnement politique constituaient une grande partie des violations des droits de l'homme en Afrique. En 1993, les "disparitions" et les assassinats politiques – qui comptent, aux yeux d'Amnesty International, parmi les grandes menaces pesant sur les droits de l'homme actuellement – ont connu une très nette recrudescence.

Au Rwanda, des défenseurs des droits de l'homme ont été la cible des forces de sécurité et de l'administration locale pour avoir, en 1993, aidé plusieurs représentants étrangers d'organisations de défense des droits de l'homme à mener une enquête sur les atrocités perpétrées dans ce pays. Un Tutsi dont le fils avait servi d'interprète à la commission d'enquête aurait ainsi été accusé au suicide par une bande de Hutu en armes. La police locale n'aurait rien fait pour lui venir en aide. D'autres défenseurs des droits de l'homme ont été grièvement blessés à la suite d'agressions ou d'attentats à la grenade.

Annonçant déjà l'épouvantable carnage qui allait dévaster le Rwanda en 1994, les forces gouvernementales ont exécuté en 1993, de façon extrajudiciaire, quelque 300 civils non armés, tandis que les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) tuaient arbitrairement et délibérément plus de 300 personnes.

Au Burundi voisin, la tentative de coup d'État qui a coûté la vie au président de la République nouvellement élu a été le point de départ d'une vague de massacres, perpétrés tant par les Hutu et les Tutsi que par les forces armées du pays, qui ont fait des dizaines de milliers de morts. Des responsables hutu de l'administration locale et des partisans du président assassiné ont tué des milliers de civils tutsi non armés, tandis que des bandes de Tutsi et les forces de sécurité massacraient de leur côté des milliers de civils hutu, eux aussi sans armes.

Au **Nigéria**, des centaines d'opposants et de personnes critiques à l'égard du gouvernement ont été emprisonnés pour des raisons d'opinion. Parmi ces détenus figuraient des défenseurs des droits de l'homme. Des centaines de manifestants favorables à la démocratie, dont un éminent défenseur des droits de l'homme et deux avocats spécialisés dans la défense des droits fondamentaux, ont été arrêtés lors des manifestations qui ont suivi l'annulation par les autorités des élections présidentielles de 1993. Des membres de l'ethnie ogoni ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires. Les forces de sécurité ont été impliquées dans des tueries entre communautés.

Au **Tchad**, plus de 800 personnalités du pays, dont des représentants d'organisations de défense des droits de l'homme, ont pris part en 1993 à une Conférence nationale, au cours de laquelle ont été adoptées des mesures destinées à favoriser le respect des droits de l'homme. Un certain nombre de recommandations faites à cette occasion, comme celle visant à abolir les tribunaux d'exception, ont été mises en œuvre. Aucune des personnes arrêtées pour des raisons politiques avant la conférence ne semble toutefois avoir été libérée. De plus, les forces de sécurité ont exécuté de façon extrajudiciaire plus de 300 civils.

En **Afrique du Sud**, le climat politique est resté très violent. Plus de 4 300 personnes ont ainsi été tuées en 1993. À tous les niveaux, du simple soldat jusqu'aux plus hauts gradés de l'armée et de la police, les forces de sécurité sud-africaines ont cette année encore été impliquées dans un certain nombre d'assassinats de militants politiques et de personnes appartenant à la branche armée de l'*African National Congress* (ANC, Congrès national africain). Amnesty International a assisté à une enquête interne de l'ANC, qui a établi que les responsables de cette organisation avaient commis des violations des droits de l'homme alors qu'ils étaient en exil, dans les années 80.

Des milliers de civils et de captifs auraient été massacrés en 1993 par les forces gouvernementales et l'opposition armée, dans le cadre du conflit qui ravage depuis des années le sud et l'ouest du **Soudan**. Toute personne arrêtée par les forces de sécurité risquait d'être torturée ou maltraitée, y compris les enfants.

Au **Zaire**, les militaires ont exécuté des centaines de civils non armés au cours d'émeutes, d'attaques lancées contre des manifestants et d'actions de représailles contre des civils. Les partisans du président de la République ont tué plusieurs milliers d'opposants. Des centaines de personnes ont également été tuées en **Angola**, lors d'une vague d'exécutions extrajudiciaires imputables aux forces gouvernementales.

La guerre civile au **Libéria** a également servi de toile de fond à un grand nombre de "disparitions" et d'assassinats politiques. Des troupes fidèles au gouvernement provisoire de Monrovia ont ainsi massacré près de 600 personnes, en grande majorité des femmes, des enfants et des vieillards, dans des camps pour personnes déplacées. Les factions armées rivales luttant pour le contrôle de certains territoires ont également tué de nombreux civils.

Malgré quelques faibles lueurs d'espoir pour les droits de l'homme – un certain nombre de prisonniers politiques ou d'opinion ont été remis en liberté dans plusieurs pays –, il y avait près de 700 prisonniers d'opinion répartis dans 18 pays, et plus de 8000 personnes en détention arbitraire dans 26 pays du continent africain.

Si plus de 20 000 opposants présumés, détenus sans inculpation ni jugement depuis 1991 ou 1992, ont été libérés par le gouvernement de l'Éthiopie, plusieurs milliers d'autres étaient toujours en prison. Bon nombre d'opposants présumés auraient en outre été torturés ou auraient "disparu" en détention. Quelque 1 500 agents du régime précédent, soupçonnés de violations des droits de l'homme, se trouvaient également en détention.

Un certain nombre de prisonniers d'opinion ont été remis en liberté au Malawi. Parmi eux figurait notamment l'avocate Vera Chirwa, qui avait passé onze ans en prison, après avoir été enlevée dans un pays voisin et reconnue coupable de trahison à l'issue d'un procès inéquitable. Un référendum organisé en juin au Malawi a débouché sur l'instauration d'un système pluraliste et sur l'adoption d'importantes réformes politiques. En conséquence, plusieurs prisonniers politiques détenus depuis de longues années – dont trois personnes incarcérées depuis le milieu des années 60 – ont été libérés.

En Ouganda, les poursuites engagées pour trahison contre plus d'une trentaine de détenus, dont des prisonniers d'opinion, ont finalement été abandonnées. Plusieurs dizaines de prisonniers politiques ne faisant l'objet d'aucune inculpation ont été libérés. On a toutefois signalé un certain nombre de cas de torture et de mauvais traitements en détention ; au moins quatre victimes seraient à déplorer.

Au Sénégal, plus de 250 prisonniers politiques, détenus sans jugement pour leur participation présumée aux activités d'un groupe séparatiste, ont été libérés sans condition dans le cadre d'un accord de cessez-le-feu. Bon nombre des détenus libérés auraient été torturés par l'armée ou la gendarmerie.

La torture et les mauvais traitements restaient des pratiques courantes en Afrique, avec plus de 1 400 cas de torture relevés dans 29 pays du continent. Au Zaïre, par exemple, des centaines de détenus politiques ont été torturés ou maltraités. Vingt-quatre personnes seraient mortes des suites de ces sévices. Des prisonniers auraient également été soumis à des passages à tabac répétés, torturés à l'électricité, fouettés ou violés.

En Guinée équatoriale, la situation dans ce domaine était particulièrement dramatique. Les forces gouvernementales continuaient à torturer les prisonniers de façon systématique, souvent en les frappant sur la plante des pieds à l'aide de matraques ou en leur brisant les os de la main. Trois prisonniers politiques seraient morts dans ce pays des suites de tortures.

Un fait encourageant, toutefois : deux pays ont dit *non* à la peine capitale. En Gambie, le Parlement a voté à une écrasante majorité l'abolition de ce châtiment. En Guinée-Bissau, l'Assemblée nationale s'est prononcée en faveur d'une nouvelle Constitution instaurant le multipartisme et supprimant par la même occasion la peine capitale.

**Les différentes formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport 94 d'Amnesty International**

**Exécutions extrajudiciaires**

- Plusieurs milliers de personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité dans 20 pays, dont l'Angola, le Libéria, le Rwanda, la Somalie, le Soudan, le Tchad et le Zaïre. Les violences interethniques qui ont éclaté au Burundi au lendemain de la tentative de coup d'État du mois d'octobre ont fait des dizaines de milliers de victimes, dont beaucoup ont été exécutées de façon extrajudiciaire par l'armée.

**"Disparitions"**

- Une centaine de personnes auraient "disparu" dans six pays. On ignorait toujours ce qu'étaient devenues plusieurs centaines d'autres personnes "disparues" les années précédentes, notamment en Éthiopie, au Sénégal, au Soudan, au Tchad, et au Zaïre.

**Torture et mauvais traitements**

- Des détenus ont été torturés ou maltraités dans les prisons, les postes de police ou les centres de détention secrets de 29 pays, notamment en Afrique du Sud, en Côte-d'Ivoire, à Djibouti et au Libéria.
- Plus de 300 personnes seraient mortes après avoir été passées à tabac ou soumises à d'autres formes de torture, dans une douzaine de pays dont l'Afrique du Sud, la Côte-d'Ivoire et la Sierra Leone.

**Prisonniers**

- Près de 700 prisonniers d'opinion avérés ou probables, détenus uniquement pour avoir voulu exercer pacifiquement leurs droits fondamentaux, étaient incarcérés dans au moins 18 pays africains, dont le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Nigéria et le Soudan.
- Plus de 8 200 personnes se trouvaient en détention administrative, sans inculpation ni jugement, dans 25 pays, notamment en Afrique du Sud, en Angola, au Burundi, en Éthiopie, en Guinée équatoriale, au Mozambique, au Sénégal, au Tchad et au Zaïre.

**Procès inéquitables**

- Plus de 30 prisonniers politiques ont été incarcérés à l'issue de procès iniques dans sept pays, notamment au Burundi et au Nigéria.
- Plus de 90 prisonniers politiques condamnés les années précédentes à l'issue de procès inéquitables étaient toujours en détention dans au moins trois pays.

**Peine de mort**

- Plus de 22 personnes ont été exécutées, entre autres par pendaison ou par un peloton d'exécution, dans quatre pays, dont le Ghana et l'Ouganda.
- Plus d'un millier de personnes condamnées en 1993 ou dans les années précédentes se trouvaient sous le coup d'une sentence capitale dans 18 pays, notamment en Afrique du Sud, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda et en Zambie.

**Exactions commises par l'opposition armée**

- Des groupes d'opposition armés se sont livrés à des exactions (meurtres arbitraires, torture, prises d'otages, etc.) dans au moins 14 pays, dont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Congo, le Libéria, le Mozambique, la Somalie, le Soudan et le Tchad.

---

## AFRIQUE DU NORD/MOYEN-ORIENT

---

### Principaux événements de l'année civile 1993 exposés dans le *Rapport 94* d'Amnesty International

Des violations graves des droits de l'homme ont continué à être commises au Moyen-Orient en 1993, comprenant l'incarcération de prisonniers d'opinion, les exécutions extrajudiciaires, les "disparitions", la torture, les arrestations arbitraires et les procès inéquitables de prisonniers politiques. Les gouvernements de la région n'ont pas ouvert d'enquêtes sur les atteintes aux droits de l'homme présentes ou passées, ou ne l'ont fait qu'avec réticence, laissant leurs forces de sécurité bafouer ces droits en toute impunité. Dans certains pays, les groupes armés d'opposition ont commis des homicides délibérés et arbitraires. Des opposants en exil ont, comme les années précédentes, été tués par des agents du gouvernement de l'Iran.

En Algérie, où des milliers de sympathisants présumés des groupes islamistes ont été arrêtés depuis la proclamation de l'état d'urgence en 1992, les informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires et d'actes de torture sont devenues de plus en plus fréquentes. En Israël et dans les Territoires occupés, quelque 150 Palestiniens ont été abattus par les forces israéliennes, souvent dans des circonstances ne justifiant pas le recours à des armes à feu ou évoquant des exécutions extrajudiciaires.

Des arrestations massives d'opposants présumés ont été effectuées en Irak tout au long de l'année. De très nombreux civils, dont des femmes et des enfants, ont été sommairement exécutés lors d'attaques lancées par les forces gouvernementales contre des cibles civiles dans la région des marais, dans le sud du pays.

L'arrestation arbitraire et l'emprisonnement d'opposants présumés ont également été signalés en Tunisie. Dans ce pays, des centaines de personnes soupçonnées de sympathies envers les groupes islamistes et les mouvements de gauche interdits, ainsi que d'autres détracteurs du gouvernement, ont été arrêtés au cours de l'année.

En Égypte, des milliers de personnes ont été arrêtées en vertu des dispositions de l'état d'urgence en vigueur depuis 1981. Il s'agissait pour la plupart de membres ou de sympathisants de groupes islamistes interdits. En Irak, des milliers d'opposants présumés ont été interpellés ; des dizaines de milliers d'autres qui avaient été arrêtés au cours des années précédentes ont été maintenus en détention.

Au Maroc, plus de 100 personnes soupçonnées d'avoir commis des délits politiques ont été arrêtées au cours de l'année. Plus de 450 prisonniers politiques condamnés à l'issue de procès inéquitables, dont 140 prisonniers d'opinion, ont été maintenus en détention. En Syrie, plusieurs milliers de prisonniers politiques, parmi lesquels figuraient des prisonniers d'opinion, étaient toujours incarcérés, dans la plupart des cas sans inculpation ni jugement.

Des informations ont fait état d'un recours systématique à la torture à l'encontre des prisonniers politiques dans presque tous les pays de la région. En Algérie, la recrudescence des actes de torture et des mauvais traitements signalée en 1992 s'est poursuivie. La méthode de torture la plus fréquemment citée était celle du « chiffon », méthode consistant à attacher la victime à un banc puis à l'asphyxier partiellement à l'aide d'un morceau de tissu imbibé d'eau sale ou de produits chimiques. En Tunisie, il semble que les prisonniers politiques étaient souvent privés de soins pour les lésions et les troubles résultant des tortures subies pendant leur détention précédant le procès. Les prisonniers politiques auraient continué d'être fréquemment torturés en Syrie, où ils étaient notamment passés à tabac.

Des peines de flagellation et d'amputation des mains étaient toujours infligées à titre de châtiment judiciaire en Arabie saoudite, dans les Émirats arabes unis et en Iran.

En Israël et dans les Territoires occupés, les Palestiniens ont continué d'être systématiquement torturés ou maltraités au cours des interrogatoires. En Égypte, plusieurs détenus sont morts, semble-t-il, des suites de tortures. Au moins trois personnes sont mortes en détention au Maroc, apparemment des suites de tortures ou de mauvais traitements.

Dans la région, le recours à la peine de mort était de plus en plus fréquent. En Algérie, 26 personnes ont été passées par les armes ; il s'agissait des premières exécutions depuis 1989. En Égypte, au moins 43 personnes ont été exécutées ; 15 d'entre elles avaient été condamnées au cours des années précédentes. Au Koweït, des exécutions judiciaires ont eu lieu pour la première fois depuis 1989. Au moins 93 personnes, dont des prisonniers politiques, ont été exécutées en Iran, et au moins 80 prisonniers ont été exécutés en Arabie saoudite. Douze exécutions ont eu lieu en Jordanie, nombre sans précédent depuis vingt ans à la connaissance d'Amnesty International.

Comme les années précédentes, des procès politiques qui contrevenaient aux normes internationales en matière d'équité ont eu lieu dans tous les pays de la région. En Égypte, les procès de civils qui se sont déroulés devant des tribunaux militaires ne respectaient pas les normes internationales. En Algérie, les droits de la défense ont été bafoués par les cours spéciales instaurées par la loi antiterroriste de 1992. Au Koweït, des procès qui ne respectaient pas les normes internationales les plus élémentaires ont continué devant la Cour de sûreté de l'État. En Syrie, plus de 500 prisonniers politiques, dont des prisonniers d'opinion, ont été jugés tout au long de l'année par la Cour suprême de sûreté de l'État, qui applique une procédure en contradiction flagrante avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Plusieurs dizaines d'accusés, dont certains étaient des prisonniers d'opinion, ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement.

Au Maroc, six civils sahraouis arrêtés en septembre 1992, à la suite de manifestations à Assa, ont été condamnés en juillet à des peines de vingt ans de détention, à l'issue de deux procès qui se sont déroulés à huis clos devant des tribunaux militaires à Rabat. Des irrégularités ont été relevées à tous les stades de la procédure.

aussi bien avant que pendant le procès. En **Iran**, les procès politiques qui se déroulaient à huis clos en l'absence d'avocats de la défense ne duraient parfois que quelques minutes.

Des "disparitions" ont continué d'être signalées dans toute la région. Des centaines de prisonniers ont "disparu" en **Irak**, où le sort de 100 000 personnes "disparues" au cours des années précédentes n'avait toujours pas été élucidé. En décembre, Mansour al Kikhya, ancien ministre des Affaires étrangères et opposant de premier plan au gouvernement libyen, a "disparu" après avoir assisté à une conférence sur les droits de l'homme au Caire. Il aurait été enlevé par des agents du gouvernement libyen. On ignorait tout du sort des milliers de personnes enlevées par des groupes armés au Liban au cours des années précédentes. On restait sans nouvelles de plusieurs centaines de Marocains et de Sahraouis "disparus" après avoir été arrêtés par les forces de sécurité marocaines dans les années passées ; certains seraient toujours vivants et maintenus en détention secrète. Le sort d'au moins 62 personnes "disparues" en détention au **Koweït** en 1991 n'avait toujours pas été éclairci. Il en était de même pour les centaines de personnes "disparues" au cours des années précédentes dans l'ex-République populaire démocratique du **Yémen** et dans l'ex-République arabe du **Yémen**.

Les groupes armés d'opposition se sont également rendus coupables de graves exactions dans plusieurs pays de la région. Des groupes kurdes d'opposition, ainsi que les autorités kurdes qui contrôlent une partie du Kurdistan irakien, ont commis des atteintes aux droits de l'homme, torturant notamment des prisonniers. Des groupes kurdes d'opposition ont tué de façon délibérée et arbitraire des militants politiques et des prisonniers non armés. De très nombreux civils ont été froidement abattus entre les mois d'avril et d'août dans les régions de Dahuk, d'Arbil et de Sulaymaniyah ; certains de ces homicides avaient une motivation politique. En **Algérie**, les groupes armés de militants islamistes ont été à l'origine de nombreuses attaques qui ont coûté la vie à plus de 150 civils, dont des ressortissants étrangers.

Des groupes islamistes interdits ont également commis des homicides délibérés et arbitraires de civils en **Égypte**, ainsi qu'en **Israël** et dans les **Territoires occupés**, où le nombre d'attaques imputables à des Palestiniens armés s'est accru. Quelque 35 civils israéliens et plus de 100 civils palestiniens soupçonnés de « collaborer » avec les autorités israéliennes ont trouvé la mort.

#### Les différentes formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport 94 d'Amnesty International

##### Exécutions extrajudiciaires

□ Au moins 1 400 personnes ont été les victimes avérées ou probables d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité dans huit pays, et notamment en **Égypte**, en **Irak** ainsi qu'en **Israël** et dans les **Territoires occupés**.

- Plusieurs centaines de personnes auraient "disparu" en Irak, et une quarantaine d'autres en Libye.
- On ignorait toujours ce qu'étaient devenues de plus de 100 000 personnes "disparues" au cours des années précédentes dans sept pays, parmi lesquels l'Irak, le Koweït, le Maroc et le Sahara occidental, la Syrie et le Yémen.

#### **Torture et mauvais traitements**

- Des prisonniers ont été torturés ou maltraités dans des prisons, des postes de police ou des centres de détention secrets dans pratiquement tous les pays de la région, et notamment en Algérie, en Égypte, en Irak, en Iran ainsi qu'en Israël et dans les Territoires occupés.
- Des prisonniers sont morts apparemment après avoir été battus ou avoir subi d'autres formes de torture dans sept pays, entre autres en Algérie, en Arabie saoudite, en Égypte et en Irak.

#### **Détention**

- Plusieurs centaines de prisonniers d'opinion avérés ou probables étaient détenus dans au moins 14 pays de la région. En Irak, des milliers d'opposants présumés ont été interpellés et des dizaines de milliers d'autres arrêtés au cours des années précédentes ont été maintenus en détention ; bon nombre d'entre eux étaient des prisonniers d'opinion.
- Des milliers de personnes ont été placées en détention administrative sans inculpation ni jugement dans au moins 10 pays de la région, parmi lesquels l'Algérie, Israël et les Territoires occupés, la Jordanie et le Liban.

#### **Procès inéquitables**

- Plus de 3 000 prisonniers politiques ont été incarcérés à l'issue de procès inéquitables dans au moins neuf pays dont l'Algérie, l'Égypte, le Koweït, la Syrie et la Tunisie.
- En Tunisie, plus de 2 000 prisonniers politiques, dont certains prisonniers d'opinion, purgeaient des peines d'emprisonnement infligées en 1993 ou au cours des années précédentes à l'issue de procès inéquitables. Un grand nombre d'autres personnes condamnées les années précédentes à l'issue de procès inéquitables étaient maintenues en détention dans d'autres pays, notamment en Iran, en Libye, au Maroc et au Yémen.

#### **Peine de mort**

- Plus de 390 personnes ont été pendues ou passées par les armes, entre autres méthodes d'exécution, dans 10 pays.
- Plus de 400 personnes, condamnées en 1993 ou au cours des années précédentes, étaient sous le coup d'une sentence capitale dans sept pays, dont le Maroc et le Yémen.

#### **Exactions commises par les groupes armés d'opposition**

- Les groupes armés d'opposition se sont livrés à de graves exactions (homicides délibérés et arbitraires, recours à la torture à l'encontre de prisonniers ou prises d'otages) dans au moins cinq pays, à savoir l'Algérie, l'Égypte, l'Irak, Israël et les Territoires occupés et le Liban.

---

## AMÉRIQUES

---

### Principaux événements de l'année civile 1993 exposés dans le *Rapport 94* d'Amnesty International

Dans de nombreux pays des Amériques, les agents de l'État, protégés par une impunité presque totale, ont continué de perpétrer impitoyablement de terribles violations des droits de l'homme en 1993. Une fois encore, la plupart des gouvernements de la région n'ont pris aucune mesure efficace en vue de mettre un terme à la violence endémique sévissant dans leur pays et de traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme récentes ou passées.

En octobre 1993, Amnesty International a lancé une campagne mondiale contre les "disparitions" et les assassinats politiques, des violations perpétrées sur une échelle terrifiante et qui, tout au long de l'année, ont gravement affecté de nombreux pays de la région.

Malgré les promesses du président Ramiro de León Carpio, qui s'était engagé à améliorer la situation des droits de l'homme au Guatemala et à mettre un terme à la corruption et à l'impunité, les forces de sécurité et leurs agents civils se sont rendus responsables de près de 150 exécutions extrajudiciaires et d'un certain nombre de "disparitions".

Le Salvador a été le théâtre d'une série de meurtres visant des membres de l'ancienne opposition armée, ainsi que de dizaines d'assassinats vraisemblablement perpétrés par des escadrons de la mort liés aux forces armées.

Dans les grandes villes du Brésil, des centaines d'adolescents, d'enfants des rues et d'adultes ont été tués ou ont "disparu" après avoir été emmenés par la police et les escadrons de la mort – souvent composés de policiers agissant en dehors de leurs heures de service. Dans les zones rurales, des paysans et des indigènes ont été assassinés par des tueurs à gages et, souvent, par des membres de la police agissant apparemment avec l'assentiment des autorités locales ; d'autres ont "disparu" dans la forêt amazonienne.

En Colombie, le gouvernement a activement poursuivi sa campagne anti-insurrectionnelle, laquelle s'est soldée par des centaines d'exécutions extrajudiciaires imputables aux forces armées et à leurs agents paramilitaires. Plus de 120 personnes ont "disparu" après avoir été enlevées par les forces de sécurité ou des groupes paramilitaires. Dans les zones urbaines, des gens considérés comme "les déchets de la société" ont continué d'être tués dans des circonstances évoquant la manière d'opérer des escadrons de la mort. Le Congrès a adopté un projet de loi visant à punir les responsables de "disparitions", mais ce texte n'avait pas encore acquis force de loi à la fin de l'année : les forces de sécurité n'ont donc pas eu à répondre de leurs actes, bien qu'au cours de ces dernières années elles aient été à l'origine de milliers d'exécutions extrajudiciaires et de "disparitions".

En Haïti, des centaines de personnes ont "disparu" ou ont été sommairement exécutées par l'armée ou ses auxiliaires civils, notamment lors d'actions punitives menées contre des sympathisants présumés du président en exil Jean-Bertrand Aristide après rupture de l'accord prévoyant qu'il réintègre ses fonctions. Des centaines de gens, parmi lesquels des militants des droits de l'homme, des paysans, des syndicalistes, des membres de l'Église catholique et des journalistes, ont été arrêtés sans mandat. Nombre d'entre eux ont été détenus sans inculpation au-delà du délai légal de quarante-huit heures prévu par la Constitution, et beaucoup ont été invités à troquer contre de l'argent leur libération ou le droit de ne pas être soumis à des mauvais traitements. Amnesty International s'inquiétait du sort réservé à des milliers de demandeurs d'asile haïtiens qui, cette année encore, et sans que leur demande d'asile ait été examinée, ont été rapatriés de force par les États-Unis vers Haïti où ils couraient le risque d'être torturés ou victimes d'autres violations des droits de l'homme.

Le recours à la torture et aux mauvais traitements continuait d'être généralisé, voire endémique, dans toute la région. Au Mexique, des cas de torture et de mauvais traitements infligés aux détenus par les responsables de l'application des lois, en particulier par la police judiciaire des États, ont été fréquemment signalés. Parmi les méthodes le plus couramment utilisées, citons notamment les coups, la quasi-asphyxie au moyen d'un sac en plastique, l'introduction d'alcool dans le nez et les décharges électriques. Les tribunaux ont continué de recevoir à titre de preuves des aveux extorqués sous la contrainte et, dans bien des cas, aucun soin n'a été prodigué aux détenus qui avaient été torturés.

Au Chili, au moins 30 cas de torture et de mauvais traitements infligés par la police à des suspects de droit commun ont été signalés. Une femme arrêtée par la police judiciaire a été maintenue en détention au secret pendant dix-huit jours. Elle aurait été violée, torturée à l'électricité, battue et frappée à coups de pied. Parmi les policiers responsables de sa détention, certains ont été inculpés d'arrestation arbitraire mais pas de torture.

Dans plusieurs provinces d'Argentine, la police aurait torturé ou maltraité des détenus. Une intervention chirurgicale pratiquée de toute urgence sur un garçon de seize ans après qu'il eut, semble-t-il, été passé à tabac par la police a révélé de graves lésions de l'abdomen. Une information judiciaire a été ouverte sur cette affaire, dont on ignorait les conclusions à la fin de l'année.

La police aurait eu fréquemment recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements dans de nombreux autres pays de la région, notamment au Vénézuéla, au Pérou et en Colombie.

En règle générale, les conditions carcérales demeuraient déplorables dans bon nombre de pays des Amériques, en particulier au Brésil. Les conditions de vie des prisonniers au Vénézuéla étaient si éprouvantes qu'elles étaient souvent assimilables à un traitement cruel, inhumain et dégradant. De nombreux prisonniers ont été tués au cours d'incidents violents, notamment lors de mouvements de protestation contre les conditions de détention.

Au **Pérou**, au moins 4 000 prisonniers politiques, dont quelque 200 prisonniers d'opinion, attendaient d'être jugés ou avaient été jugés selon une procédure non conforme aux normes internationales.

À **Cuba**, au moins 500 prisonniers d'opinion étaient apparemment incarcérés, dont certains purgeaient des peines allant jusqu'à treize ou quinze ans d'emprisonnement. Un grand nombre d'opposants non violents, membres d'organisations non reconnues tant politiques que syndicales ou de défense des droits de l'homme, ont été arrêtés. Dans toutes les affaires politiques, les procédures de détention et de jugement étaient loin de satisfaire aux normes internationales.

Bien que la peine capitale ait été abolie dans la plupart des pays d'Amérique latine, elle continuait d'être appliquée dans certains pays de la région. Trente-huit prisonniers ont été exécutés au cours de l'année écoulée aux **États-Unis**, nombre sans précédent depuis la reprise des exécutions dans ce pays en 1977. Quatre mineurs figuraient au nombre des suppliciés. Plus de 2 750 prisonniers étaient sous le coup d'une condamnation à mort dans les prisons de 34 États aux termes des législations fédérales militaire et civile.

À la **Jamaïque**, quelque 80 condamnés à mort ont bénéficié d'une commutation de peine, à la suite de modifications de la législation. D'autres commutations devaient intervenir, en application d'un arrêt particulièrement important rendu en 1993, dont les répercussions s'étendent à d'autres pays des Antilles anglophones.

Les populations indigènes ont continué d'être victimes de violations des droits de l'homme dans un certain nombre de pays du continent américain.

Ainsi, au **Guatemala**, un militant luttant pour la cause des indigènes a été abattu après avoir participé à une manifestation non violente contre la présence de patrouilles militaires et civiles dans la région où il vivait.

Au **Mexique**, des dizaines de personnes – notamment des paysans indiens militant pour la reconnaissance de leurs droits – ont été arrêtées en raison de leur action politique non violente. Ces arrestations ont eu lieu dans le cadre d'une opération menée contre plusieurs communautés indiennes par la police de l'État du Chiapas. Toutes les personnes appréhendées ont été torturées et maltraitées par les forces de sécurité, qui cherchaient à leur faire "avouer" des crimes qu'elles n'avaient pas commis.

Dans cinq pays du continent, des groupes d'opposition armée se sont rendus responsables de graves exactions ; au **Pérou**, par exemple, où le *Partido Comunista del Perú "Sendero Luminoso"* (PCP-SL, Parti communiste du Pérou "Sentier lumineux") a poursuivi sa politique de massacres arbitraires, ainsi qu'en **Colombie**, où des groupes de rebelles ont tué de façon délibérée et arbitraire de nombreuses personnes et ont été à l'origine de centaines de prises d'otages.

**Les différentes formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport 94 d'Amnesty International**

**"Disparitions"**

□ Des "disparitions" ont été signalées dans de nombreux pays. Plusieurs centaines de personnes ont "disparu" en Colombie. En outre, on était toujours sans nouvelles de plusieurs centaines d'autres personnes, "disparues" les années précédentes, notamment en Argentine, au Chili et au Mexique.

**Exécutions extrajudiciaires**

□ Au moins 2 000 exécutions extrajudiciaires ont été imputées aux forces de sécurité ou à d'autres agents de l'État dans 15 pays, en particulier au Brésil, en Colombie, au Guatemala et en Haïti.

**Torture et mauvais traitements**

□ Des cas de prisonniers victimes de tortures et de mauvais traitements (y compris de viol) ont été signalés dans 22 pays de la région, et notamment en Argentine, en Haïti, à la Jamaïque, au Mexique, au Nicaragua, en Uruguay, aux États-Unis et au Venezuela.

**Prisonniers d'opinion**

□ Des centaines de prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir voulu exercer pacifiquement leurs droits fondamentaux, se trouvaient dans les geôles de plusieurs pays du continent, en particulier à Cuba et au Pérou.

**Procès inéquitables/détention sans inculpation ni jugement**

□ Dans plusieurs pays, d'autres prisonniers politiques étaient en détention sans avoir été ni inculpés ni jugés, ou encore à l'issue de procès inéquitables. C'était notamment le cas en Haïti et au Pérou.

**Peine de mort**

□ La peine capitale était toujours en vigueur dans huit pays américains. Des milliers de personnes étaient sous le coup d'une condamnation à mort, en particulier aux États-Unis, à la Jamaïque et à Trinité-et-Tobago.

**Exactions commises par l'opposition armée**

□ Des groupes d'opposition armée se sont livrés à des exactions (torture, prises d'otages, meurtres arbitraires, etc.) au Chili, en Colombie, au Salvador, au Nicaragua et au Pérou.

## ASIE/PACIFIQUE

---

### Principaux événements de l'année civile 1993 exposés dans le Rapport 94 d'Amnesty International

En dépit de leurs déclarations lors de la Conférence mondiale des Nations unies sur les droits de l'homme (juin 1993), dans lesquelles ils disaient reconnaître l'universalité de ces droits, bon nombre de gouvernements asiatiques ont laissé les forces de sécurité de leur pays se livrer à des violations de toutes sortes. Tout au long de l'année, le continent a été le théâtre de multiples "disparitions" et homicides à caractère politique ; les cas de torture et de détention pour raisons d'opinion, ainsi que les exécutions et les condamnations à mort, ont également été légions.

En octobre, Amnesty International a lancé une campagne mondiale contre les "disparitions" et les assassinats politiques, les deux types de violations qui constituent actuellement la plus grave menace pesant sur les droits de l'homme, notamment en Asie. Amnesty International a reçu des informations indiquant que, dans au moins neuf pays asiatiques, les forces de sécurité avaient pu agir avec la funeste certitude qu'elles jouissaient d'une parfaite impunité. Dans la quasi-totalité des cas, aucune enquête officielle n'a été ouverte ; dans les quelques affaires ayant donné lieu à des investigations, les responsables n'ont que rarement été traduits en justice.

Des exécutions extrajudiciaires ont été signalées, cette année encore, en Indonésie et au Timor oriental. De plus, on ignore toujours ce que sont devenus les milliers d'habitants de l'Aceh et du Timor oriental qui ont "disparu" ou auraient été exécutés de façon extrajudiciaire par l'armée indonésienne les années précédentes. Aucune enquête officielle n'avait été ouverte à la fin de l'année sur les tueries commises en Aceh. En outre, près de deux ans après la fin de l'enquête sur le massacre perpétré en 1991 au Timor oriental, le gouvernement indonésien n'avait toujours pas identifié la plupart des victimes (la tuerie aurait fait quelque 250 morts et plus de 200 "disparus").

En Afghanistan, des centaines d'habitants de Kaboul, dont des enfants, ont été tués et des milliers d'autres blessés lors de bombardements dirigés contre des immeubles d'habitation, des hôpitaux et des mosquées de la capitale. Dans le reste du pays, les forces gouvernementales et divers groupes de moudjahidin ont également tué, de façon délibérée, des centaines de personnes – fonctionnaires des administrations passées ou actuelle, membres de groupes de moudjahidin rivaux ou de minorités ethniques, civils non armés...

Au Cambodge, des factions armées appartenant à tous les partis en présence se sont livrées, juste avant les élections du mois de mai, à de nombreuses agressions de nature politique, qui ont fait des centaines de morts et de multiples "disparus". Le sous-directeur d'une prison a été inculpé du meurtre de sept détenus, abattus à bout portant à la suite d'une tentative d'évasion, alors qu'ils le suppliaient à genoux de les épargner.

Au **Pakistan**, une quinzaine de personnes auraient été tuées lors "d'accrochages", selon la version officielle. En fait, elles auraient été soit victimes d'exécutions extrajudiciaires, soit torturées à mort. La torture était systématiquement infligée aux détenus aux mains de la police ou de l'armée. De plus, la police a procédé à des dizaines d'arrestations de femmes dans l'intention, semble-t-il, de les violer. Aucun membre des forces de sécurité n'a été traduit en justice.

De l'autre côté de la frontière, en **Inde**, des centaines de militants politiques ont été exécutés de façon extrajudiciaire par les forces de sécurité et de nombreux autres ont "disparu", tant dans l'État de Jammu et Cachemire qu'au Pendjab. L'opposition armée et les groupes séparatistes se sont eux aussi rendus responsables de nombreuses exactions, n'hésitant pas à assassiner des civils et à prendre des otages.

Le recours à la torture restait fréquent dans 19 pays d'Asie. Elle était systématiquement infligée dans tous les États de l'Inde (les méthodes les plus souvent signalées étant le passage à tabac, la suspension par les poignets ou les chevilles, la torture à l'électricité et le viol). Les victimes appartenaient souvent aux couches les plus défavorisées et les plus vulnérables de la société. Si la plupart étaient soupçonnées d'infractions de droit commun, bon nombre de ces victimes étaient des détenus politiques accusés de soutenir l'opposition armée ou des groupes séparatistes.

En **Indonésie** et au **Timor oriental**, détenus politiques, manifestants non violents et suspects de droit commun étaient fréquemment soumis à des sévices ; plusieurs personnes sont mortes des suites de tortures ou de mauvais traitements. Au moins 17 étudiants arrêtés pour avoir participé à une manifestation pacifique dans la province de Java oriental auraient été sommés de se déshabiller, avant d'être frappés à coups de poing et de barre de fer, puis torturés à l'électricité. Les autorités ayant affirmé qu'il ne s'était rien passé, aucune enquête n'a été ouverte.

De très nombreux cas de torture et de mauvais traitements de détenus politiques ou de droit commun ont été signalés en **Chine**. La plupart du temps, les victimes ont été passées à tabac, frappées à coups de matraque électrique, maintenues entravées dans des fers, privées de sommeil et de nourriture, ou encore exposées à des températures extrêmes.

Toujours en Chine, l'emprisonnement pour des motifs politiques restait une pratique très répandue. Des milliers de détenus politiques arrêtés les années précédentes, dont plusieurs centaines de prisonniers d'opinion, étaient toujours incarcérés. Les autorités ont en outre procédé cette année à des centaines de nouvelles arrestations de militants politiques et de membres de groupes religieux ou ethniques. Nombre d'entre eux ont été placés en détention sans inculpation ou condamnés à des peines d'emprisonnement à l'issue de procès inéquitables. Un peu plus d'une dizaine de prisonniers politiques ont été remis en liberté, sous condition, en 1993.

Au Myanmar (ex-Birmanie), malgré quelque 2 000 libérations, des centaines d'opposants étaient toujours emprisonnés. Parmi eux figuraient des dizaines de prisonniers d'opinion. De plus, au moins une quarantaine de nouvelles arrestations pour raisons politiques ont été effectuées cette année. Certaines personnes se trouvaient en détention sans inculpation, mais la plupart des prisonniers avaient été condamnés à l'issue de procès inéquitables. Aung San Suu Kyi, lauréate du Prix Nobel de la Paix, a passé sa cinquième année en résidence surveillée.

Une soixantaine de prisonniers d'opinion avérés ou probables, davantage peut-être, ont passé l'année 1993 en prison au Viêt-Nam. Au moins neuf nouvelles arrestations de nature politique ont été signalées. Treize prisonniers d'opinion au moins ont été libérés, ainsi que plusieurs prisonniers politiques qui n'avaient jamais été jugés.

En Indonésie et au Timor oriental, on dénombrait plus de 200 prisonniers d'opinion avérés ou probables. Il s'agissait de personnes soupçonnées d'opposition au gouvernement en place. Trente-trois d'entre elles ont été arrêtées ou condamnées en 1993. Quelque 250 autres prisonniers politiques purgeaient toujours des peines de longue durée, prononcées à l'issue de procès inéquitables.

Une douzaine au moins de pays d'Asie continuaient d'appliquer couramment la peine de mort, la Chine ayant une fois de plus le triste privilège d'occuper le premier rang mondial en la matière. Les chiffres relevés cette année pour ce pays battaient tous les records, avec 2 564 sentences capitales prononcées et plus de 1 419 exécutions recensées, ce qui fait de 1993 la pire année jamais enregistrée par Amnesty International – d'autant que les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés. Certains suppliciés auraient en outre été exhibés en public peu avant leur exécution, bien que les "défilés de condamnés" soient officiellement interdits.

Au moins 12 personnes ont été condamnées à mort et six autres exécutées en Malaisie. Parmi les suppliciés figuraient trois Philippins et deux Pakistanais qui, selon certaines informations, avaient été torturés pendant leur détention, puis reconnus coupables d'infraction à la législation sur les stupéfiants à l'issue de procès inéquitables.

Amnesty International a également déploré l'attitude du Japon qui, en mars 1993, a mis fin à un moratoire de fait sur les exécutions capitales, en pendant trois hommes qui avaient passé de treize à vingt-trois ans dans le quartier des condamnés à mort. Le moratoire durait depuis novembre 1989. Quatre autres condamnés, dont un homme âgé de soixante-dix ans, ont été exécutés en novembre 1993. À la fin de l'année, quelque 90 détenus étaient toujours sous le coup d'une condamnation à mort. Certains étaient incarcérés dans des conditions assimilables à des mauvais traitements.

Dans au moins sept pays asiatiques, dont l'Inde, le Pakistan, le Cambodge et Sri Lanka, des groupes d'opposition armée se sont rendus responsables de graves exactions (assassinats politiques, enlèvements, torture, etc.)

**Les différentes violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport 94 d'Amnesty International**

**Exécutions extrajudiciaires**

- Plus d'un millier de personnes auraient été exécutées de façon extrajudiciaire par les forces de sécurité officielles, ou par des escadrons de la mort qui leur seraient liés, dans au moins 11 pays dont l'Afghanistan, le Cambodge, l'Inde, l'Indonésie et le Timor oriental et le Pakistan.

**Disparitions**

- Une centaine de personnes ont "disparu" dans sept pays, dont l'Afghanistan, le Cambodge, l'Inde, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines et Sri Lanka. On est toujours sans nouvelles de bon nombre de personnes "disparues" les années précédentes.

**Torture et mauvais traitements**

- Des cas de torture ou de mauvais traitements (notamment de viol) à l'encontre de prisonniers ont été signalés dans 20 pays, dont la Chine, l'Indonésie et le Timor oriental, l'Inde, le Myanmar, Sri Lanka et le Pakistan.
- Des détenus sont apparemment morts des suites de tortures dans au moins 10 pays, dont le Bangladesh, la Chine, l'Inde et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**Prisonniers d'opinion**

- Des centaines de prisonniers d'opinion, arrêtés uniquement pour avoir voulu exercer pacifiquement leurs droits fondamentaux, étaient détenus dans au moins 14 pays, dont la Chine, l'Indonésie et le Timor oriental, le Myanmar et le Viêt-Nam.

**Détention administrative**

- Des dizaines de milliers de prisonniers politiques étaient détenus sans inculpation ni jugement dans 12 pays, en particulier en Chine et en Inde.

**Procès inéquitables**

- Dans cinq pays au moins, dont la Chine, la République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord) et le Myanmar, des prisonniers politiques ont été incarcérés en 1993 à l'issue de procès inéquitables. Par ailleurs, dans au moins sept pays, dont la Chine et l'Indonésie et Timor oriental, des prisonniers politiques qui avaient été condamnés à l'issue de procès iniques au cours des années précédentes ont été maintenus en détention.

**Peine de mort**

- La peine capitale a été prononcée dans au moins 10 pays. Des milliers de détenus se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort.
- Des exécutions ont eu lieu dans au moins 10 pays d'Asie ou du Pacifique. Pour la Chine seule, Amnesty International a eu connaissance de 1 419 exécutions et de 2 564 condamnations à mort en 1993.

**Exactions commises par l'opposition armée**

- Dans au moins sept pays asiatiques, dont l'Inde, le Pakistan, le Cambodge et Sri Lanka, des groupes d'opposition armée se sont rendus responsables de graves exactions – assassinats politiques, enlèvements, torture...

---

## EUROPE

---

### Principaux événements de l'année civile 1993 exposés dans le *Rapport 94* d'Amnesty International

La situation des droits de l'homme en Europe n'a pas connu d'amélioration en 1993. Guerres civiles et affrontements internes se sont soldés par des assassinats politiques, des "disparitions" et bien d'autres atrocités. Les mauvais traitements à caractère raciste infligés par la police et les forces de sécurité sont restés impunis dans de nombreux pays, ce qui n'a fait que favoriser la montée de l'intolérance.

Les événements sanglants qui ont secoué l'ex-Yougoslavie ont continué de faire la une de la presse. Les trois camps en présence dans le conflit de **Bosnie-Herzégovine** se sont rendus responsables de meurtres de civils non armés. Des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants ont été massacrés sans pitié. Quinze mille personnes au moins se trouvaient dans des camps de détention, soumises à des conditions de vie souvent épouvantables. Nombre de ces personnes étaient des prisonniers d'opinion. Les trois forces en présence détenaient des prisonniers, mais la majorité d'entre eux étaient aux mains des Croates de Bosnie. Des communautés entières ont été expulsées par la force de leur village ou de leur quartier.

Pendant ce temps, on mourait aussi dans des conflits moins connus du grand public – au **Tadjikistan**, par exemple, où la vague d'exécutions extrajudiciaires et de "disparitions" qui avait déferlé en 1992 a continué de faire des victimes en 1993. De nombreuses personnes ont ainsi été tuées, le plus souvent parce qu'elles avaient le tort d'être nées dans telle ou telle partie du pays. En **Géorgie** – plus précisément en **Abkhazie**, une région où l'autorité centrale est contestée –, les forces de **Tbilissi** et les troupes rebelles **abhazes** auraient, les unes comme les autres, torturé et tué des civils qui ne participaient pas aux combats.

En **Turquie**, on a assisté en 1993 à une aggravation du conflit entre les forces gouvernementales et les rebelles indépendantistes des provinces du sud-est du pays, à majorité kurde. Les forces armées se sont livrées à de meurtrières représailles dans la région, exécutant de façon extrajudiciaire de nombreux civils non armés. La police turque se serait également rendue responsable d'exécutions extrajudiciaires, non seulement dans le Sud-Est, mais également à **Istanbul** et à **Ankara**, où elle aurait tué plusieurs personnes soupçonnées d'appartenir à des groupes politiques armés.

Les brutalités policières à caractère raciste ont constitué un problème de plus en plus préoccupant dans bon nombre de pays européens, dont la **France**, la **Bulgarie**, l'**Allemagne**, l'**Italie**, la **Roumanie** et la **Yougoslavie**. Les gouvernements concernés se sont refusés à agir avec fermeté face aux errements de certains responsables de l'application des lois, créant ainsi un climat d'impunité propice à la multiplication des attentats racistes.

En France, de nombreux cas de mauvais traitements infligés par la police à l'encontre de personnes originaires de pays extérieurs à l'Europe ont été attestés. Un jeune Zaïrois de dix-sept ans a ainsi été abattu par un inspecteur de police au cours de son interrogatoire, ce qui a donné lieu à des troubles graves et à des manifestations de grande ampleur à Paris. Au Royaume-Uni, plusieurs personnes frappées d'une mesure d'expulsion ont été maltraitées par la police et par des employés d'entreprises privées de sécurité. Une femme est décédée des suites de ces violences. On a relevé une nette recrudescence des cas de mauvais traitements en Allemagne. La plupart des victimes étaient des ressortissants étrangers, dont beaucoup de réfugiés qui avaient quitté leur propre pays pour échapper à des persécutions. La police allemande a également été accusée de n'avoir rien fait pour protéger des personnes victimes d'agressions à caractère raciste.

En Roumanie, la police s'est comportée en véritable complice de la foule lors d'un certain nombre d'attaques racistes dirigées contre la communauté rom (tsigane). Des policiers en armes n'ont rien fait pour protéger deux frères rom qui ont été lynchés en septembre 1993, ni pour s'opposer à l'expulsion brutale de villageois rom, dont les maisons ont été saccagées et incendiées. À la fin de l'année, personne n'avait été inculpé dans le cadre de cette affaire. En Bulgarie comme en Hongrie, ce sont des policiers qui ont agressé des Rom, n'épargnant ni les femmes ni les enfants, sous prétexte qu'ils étaient à la recherche de suspects de droit commun. Lors d'un incident de ce genre, en Hongrie, les policiers impliqués auraient hurlé : « *Sales Tsiganes, on va vous transformer en savonnettes et finir ce qu'Hitler a commencé !* » En République fédérative de Yougoslavie, dans la province du Kosovo, les passages à tabac et les brutalités policières étaient quasiment quotidiens contre les Albanais de souche.

La torture et les mauvais traitements à l'encontre de détenus constituaient des pratiques répandues dans toute l'Europe. Un peu partout en Turquie, et plus particulièrement dans les grandes villes et dans le Sud-Est, la police et la gendarmerie (corps militaire accomplissant des missions de police dans les campagnes) avaient recours à la torture. Au moins 24 personnes seraient mortes en détention des suites de tortures. Certaines étaient soupçonnées d'infractions de droit commun, d'autres d'être liées à des organisations politiques armées. En Albanie, trois hommes sont morts de mauvais traitements subis en détention. En Russie, six personnes au moins sont décédées alors qu'elles se trouvaient aux mains de la police ou de l'armée.

La crise liée au problème des réfugiés en Europe n'a fait que se confirmer, des centaines de milliers de personnes tentant d'échapper aux terribles atrocités commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. La quasi-totalité des gouvernements européens exigent un visa des ressortissants de Bosnie-Herzégovine – visa dont l'obtention n'a le plus souvent été imposée qu'après le début du conflit. La plupart des gouvernements européens estimaient que les réfugiés devaient rester dans la "zone de sécurité" la plus proche de leur lieu d'origine. Du fait de ces mesures restrictives, bon nombre de réfugiés ont été obligés de s'arrêter dans des pays où ils continuaient d'être menacés – en Croatie, par exemple, un État qui refoulait les Musulmans bosniaques vers la Bosnie-Herzégovine.

Les États européens, en particulier les membres de l'Union européenne, ont poursuivi leurs efforts en vue de définir une politique commune à l'égard des demandeurs d'asile. Malheureusement, les principes retenus ne garantissaient pas aux réfugiés la protection qu'ils étaient en droit d'attendre. Les demandeurs d'asile pouvaient ainsi être renvoyés dans des pays "tiers", c'est-à-dire des pays traversés depuis le départ du pays d'origine, sous prétexte que leur demande devait être formulée là-bas. Certaines demandes étaient également rejetées *a priori* et exclues de la procédure régulière, parce que considérées comme "manifestement sans fondement" ou émanant de ressortissants de pays estimés "sûrs". Certains pays ont également compliqué la tâche des réfugiés à la recherche d'une terre d'accueil. Ainsi, en Allemagne, le droit d'asile a été sérieusement restreint par l'adoption d'un amendement à la Constitution et d'une nouvelle loi sur la procédure de demande d'asile. En Russie, des milliers de personnes ont été expulsées de la région de Moscou. Parmi elles figuraient des demandeurs d'asile originaires de diverses Républiques issues de l'ancienne Union soviétique. Ceux-ci risquaient d'être rapatriés de force et d'être alors victimes chez eux de graves violations des droits de l'homme.

Un certain nombre de pays européens emprisonnaient toujours les objecteurs de conscience. Ces derniers étaient considérés par Amnesty International comme des prisonniers d'opinion. Quelque 400 objecteurs étaient emprisonnés en Grèce. La plupart d'entre eux purgeaient des peines de quatre ans d'emprisonnement. En France, plus de 700 objecteurs de conscience ont fait de la prison en 1993. Dans ces deux pays, la grande majorité des personnes concernées étaient des témoins de Jéhovah.

Dans d'autres pays, des citoyens ont été emprisonnés pour avoir voulu exercer pacifiquement leurs droits fondamentaux : en République fédérative de Yougoslavie, par exemple, où des membres de la communauté albanaise ont été condamnés à des peines d'emprisonnement en raison de leur action politique pourtant non violente ; en Grèce, où une bonne quinzaine de personnes ont été poursuivies en justice pour avoir critiqué la politique étrangère du gouvernement et son attitude vis-à-vis des minorités ethniques ; en Roumanie aussi, où cinq hommes ont été incarcérés uniquement parce qu'ils étaient homosexuels ; ou encore en Albanie, où au moins 16 personnes ont été brièvement emprisonnées pour des articles parus dans la presse ou parce qu'elles avaient participé à des manifestations.

S'alignant enfin sur la plupart des pays européens, la Grèce a aboli la peine de mort en 1993. Toutefois, la peine capitale était toujours prononcée dans plusieurs Républiques issues de l'ex-Union soviétique. Il y avait au moins 500 détenus dans les quartiers des condamnés à mort en Russie, et au moins 13 personnes auraient été exécutées en Géorgie.

Des groupes d'opposition se sont également livrés à des exactions dans plusieurs pays européens. Au Royaume-Uni, on a assisté à une recrudescence de la violence en Irlande du Nord : 70 civils ont été tués par les organisations armées, tant loyalistes que républicaines. En Turquie, les forces du *Partiya Karkeren*

*Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan) se sont rendues responsables du meurtre de quelque 200 civils non armés, parmi lesquels des enfants. En Espagne, trois civils ont été tués et des dizaines d'autres (dont des enfants) blessés dans des attentats revendiqués par des groupes d'opposition armée.

#### Les différentes formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport 94 d'Amnesty International

##### Torture et mauvais traitements

- Des détenus ont été torturés ou maltraités dans les prisons, les postes de police et les autres centres de détention de 27 pays, notamment en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Espagne, en France, en Italie, au Portugal, en Turquie et en République fédérative de Yougoslavie.
- Une quarantaine de personnes seraient mortes des suites de passages à tabac ou d'autres formes de torture dans une dizaine de pays.

##### Prisonniers

- Des dizaines de milliers de prisonniers d'opinion se trouvaient en détention dans 15 pays européens, notamment en France, en Grèce et en Turquie. En Bosnie-Herzégovine, au moins 15 000 personnes étaient internées dans des camps de détention aux conditions de vie souvent épouvantables. Bon nombre d'entre elles étaient des prisonniers d'opinion.

##### Exécutions extrajudiciaires

- Plusieurs centaines d'exécutions extrajudiciaires avérées ou probables ont été signalées dans six pays : en Croatie, en France, en Géorgie, au Tadjikistan, en Turquie et en Yougoslavie. Des centaines de civils et de combattants capturés ou blessés ont été tués de façon délibérée et arbitraire dans le cadre du conflit qui déchirait la Bosnie-Herzégovine.

##### Peine de mort

- Amnesty International a eu connaissance de 22 exécutions, en Albanie, en Géorgie, au Kazakhstan, en Lettonie, en Lituanie, en Russie, au Turkménistan et en Ukraine. En outre, plus de 600 personnes, dans 13 pays, se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort, prononcée en 1993 ou au cours des années précédentes.

##### Exactions commises par l'opposition armée

- Des groupes d'opposition armée se sont livrés à des exactions – tortures, meurtres arbitraires, prises d'otages... – dans au moins sept pays, dont l'Espagne, le Royaume-Uni et la Turquie.

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Annual Report Summaries 1994. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉPAI - juin 1994.*

**Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :**